Élections du Conseiller consulaire de Jordanie et d'Irak, le 25 mai 2014



LEDGER-MOUSSALLAM Laurence

Candidate, avec le soutien
du « Rassemblement des Français de l'Étranger »

Mes chers Compatriotes de Jordanie et d'Irak,

Pour la première fois, la communauté française d'Irak et de Jordanie votera pour élire son conseiller consulaire le 25 mai 2014 ; celui-ci aura pour mission de vous représenter, de faire entendre votre voix et de défendre vos intérêts.

Trente ans au service de la France, Chargée de mission auprès du service de coopération et d'action culturelle, j'ai œuvré pour le rayonnement de la France, j'ai entretenu de bonnes relations avec les interlocuteurs du Service de coopération et d'action culturelle en Jordanie et en France.

Je suis une représentante élue du personnel de recrutement local depuis 2009.

De 2004 à 2008, j'étais Adjointe au Chef d'Îlot 4.

C'est parce que je vis depuis longtemps dans cette région et que je connais bien vos préoccupations qui sont aussi les miennes, que j'ai décidé de m'engager au service de mes compatriotes :

Vous méritez un représentant disponible
- ⇨ je quitte mes fonctions le 1er juillet,
- ⇨ j'ouvrirai une permanence,
- ⇨ je serai entièrement à votre écoute.

Je m'engage à être la voix de tous mes compatriotes d'Irak et de Jordanie à les soutenir dans leurs démarches.

Mes chers Compatriotes, je compte sur votre soutien.
Alors, le dimanche 25 mai, venez nombreux voter !

SAMRAN Anas

Remplaçant



Que fait le conseiller consulaire ?

Le conseiller consulaire est votre élu local, **votre représentant**.

- Son rôle est de défendre vos intérêts au sein du conseil consulaire qui se réunit périodiquement au consulat pour traiter des questions relatives à l'enseignement, aux bourses scolaires, à la sécurité, à l'action sociale, ou encore à l'emploi. Le conseiller consulaire a le droit de vote pour toutes les décisions.
- Le conseiller consulaire vous transmet les informations données par les autorités diplomatiques et consulaires sur tous les sujets pouvant vous intéresser.
- Le conseiller consulaire vote pour élire les sénateurs représentant tous les Français de l'étranger qui porteront vos demandes d'intérêt national jusqu'au plus haut niveau de l'Etat.

rfe
RASSEMBLEMENT DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Le Rassemblement des Français de l'étranger, qu'est-ce que c'est ?
Le RFE est une association présidée par le sénateur Robert del Picchia. C'est un groupe de conseillers élus qui ont en commun les mêmes principes d'indépendance, de transparence, de démocratie et d'efficacité, et la même volonté de défendre et de servir les intérêts des Français, qu'ils soient expatriés pour un temps, durablement établis à l'étranger ou binationaux.
Ils apportent leur soutien à tous les Français résidant à l'étranger afin d'entretenir et de maintenir le lien avec la France.

Les objectifs, au niveau national, avec le RFE

➢ Français de l'étranger
- La lutte contre la stigmatisation des Français de l'étranger souvent considérés en France comme des nantis ou assimilés à des exilés fiscaux.

➢ Simplification administrative
- La délivrance du passeport en ne se présentant qu'une seule fois et la délivrance de la carte d'identité dans les mêmes conditions.

➢ Enseignement
- Le retour progressif à la prise en charge des frais de scolarité des lycéens (PEC).

➢ Fiscalité
- La suppression des prélèvements sociaux sur les revenus immobiliers (loyers) de source française.

➢ Protection sociale
- Le maintien du niveau d'aide aux plus démunis et aux personnes handicapées.

➢ Retraites
- La prise en compte des périodes travaillées dans différents pays pour le calcul du taux de la pension.

ÉLECTION, MODE D'EMPLOI

Vous pouvez **voter** :

→ **Par procuration** (CONDITION : *avoir rempli le formulaire au consulat, à l'ambassade, ou devant un consul honoraire français. Un mandataire peut recevoir 3 procurations de personnes inscrites sur la liste électorale*)

→ **Par Internet du 14 au 20 mai** (à 12h, heure de Paris).

→ **En personne** le jour du scrutin : **le dimanche 25 mai 2014**.

Le vote se déroule au consulat d'Amman.
Le scrutin a lieu au suffrage universel direct.
Vous votez pour un candidat et son remplaçant.

ATTENTION : vous ne pouvez ni rayer, ni souligner, ni ajouter de nom, votre vote serait nul !

Voter est un droit. C'est aussi un devoir. Alors, **le 25 mai, VOTEZ !**